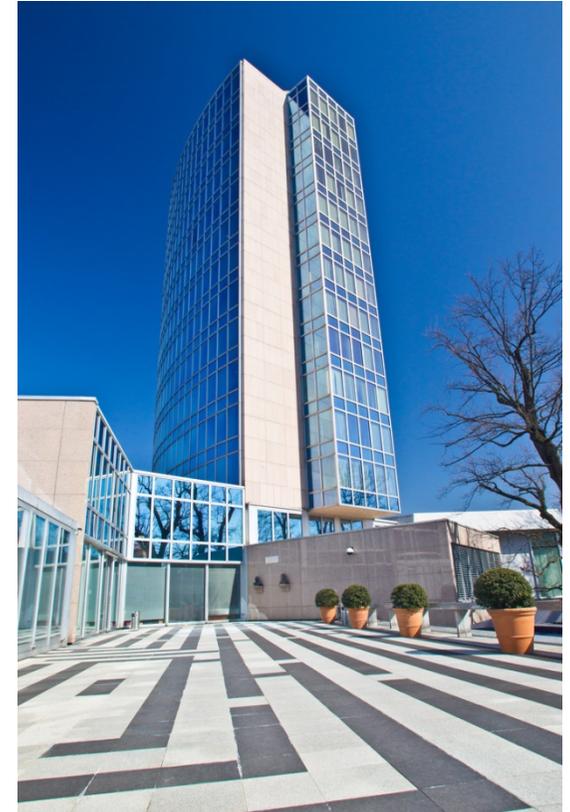


**Avez-vous considéré les méthodes extra-judiciaires de règlement des litiges de l'OMPI pour vos différends de gestion collective du droit d'auteur ?**

# Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

- Promeut l'innovation et la créativité
- Pour le développement économique, social et culturel de tous les Etats
- Via un système international de PI équilibré et efficace
- L'OMPI met à disposition des services de PI qui encouragent les individus et les entreprises à innover et à créer
  - Les modes extra-judiciaires de règlement des litiges (méthodes ADR) pour réduire l'impact des litiges sur l'innovation et les processus de création



# Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes

- Gestion collective
  - Exercice du droit d'auteur et des droits connexes par des organisations
  - Dans l'intérêt des détenteurs des droits
  
- Organisations de gestion collective
  - S'assure que les créateurs reçoivent les paiement dues pour l'utilisation de leurs travaux
  - Adhésion ouverte à tout détenteur de droits d'auteur et de droits connexes
    - Auteurs, performeurs, éditeurs, producteurs, et autres détenteurs de droits.
  
- Division de l'OMPI sur la gestion du droit d'auteur
  - <https://www.wipo.int/copyright/fr/management>
  - Boîte à outils de l'OMPI relative aux bonnes pratiques à l'intention des organismes de gestion collective

# Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

- Facilite le règlement de litiges commerciaux entre parties privées impliquant de la PI, via des procédures autres que le recours aux tribunaux étatiques, comprenant la médiation et l'arbitrage
  - Bureaux à Genève et Singapour
  - Des utilisateurs à travers le monde
  
- Un prestataire de services de méthodes ADR spécialisé en matière de litiges de PI
  - Des médiateurs, arbitres, et experts de l'OMPI expérimentés en PI – capables de livrer des résultats efficaces
  - Neutralité internationale



## Médiation

- Processus informel et consensuel
- Intermédiaire neutre – médiateur
  - Aide les parties à trouver un accord amiable à leur litige
  - Basé sur les intérêts respectifs des parties
  - Ne peut pas imposer une décision aux parties
- La transaction d'accord a force contractuelle
- Laisse ouverte les options juridictionnelles et d'arbitrage

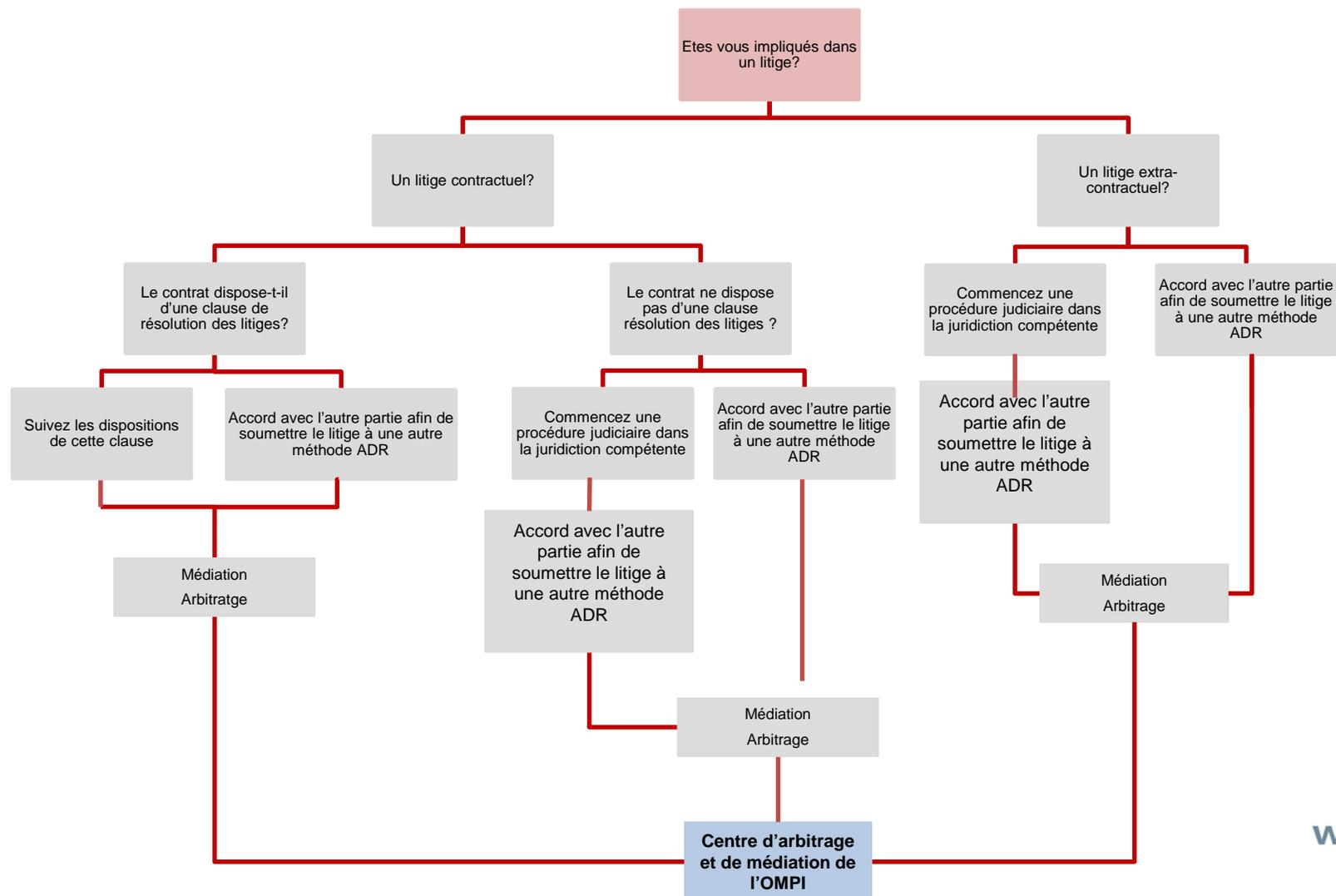
## Arbitrage

- Procédure consensuelle
- Les parties soumettent leur litige à un ou plusieurs arbitres
- Décision finale et contraignante (la sentence)
  - Basée sur les droits des parties et leurs obligations
  - Exécution internationale
- Exclut les recours juridictionnels (normalement)

# Les voies vers les méthodes ADR de l'OMPI

- **Clauses contractuelles ADR**
  - **Clauses-types de l'OMPI :** <https://www.wipo.int/amc/fr/clauses>
- **Conventions ad hoc ADR (après la survenance du litige)**
- **Demande unilatérale de médiation de l'OMPI par une partie (Art. 4 Règlement de médiation de l'OMPI)**
- **Les référés judiciaires**

# Processus de résolution des litiges



# Quels types de litige?

## ■ Litiges Contractuels

- Accords de diffusion
- Accords de licence
- Accords de distribution
- Accords de réciprocité
- Autres accords relatifs aux droits d'auteur

## ■ Non-contractuels

- Infraction

# Parties aux litiges

- Organisations de gestion collective
  - Organisations de gestion collective v. Organisations de gestion collective (ex: accord de réciprocité)
  - Organisations de gestion collective v. autre partie prenante (ex: opérateur de cables, diffuseurs)
  - Membres d'organisations de gestion collective v. Membres d'organisations de gestion collective (ex: litiges relatifs aux royalties collectées)
  
- Autres parties prenantes
  - Auteurs
  - Performeurs
  - Maisons d'édition
  - Producteurs
  - Autres détenteurs de droits

## Les bons offices de l'OMPI

- Litiges dans lesquels une ou plusieurs parties considèrent soumettre le différend à arbitrage ou médiation
  - Pas de clauses contractuelles
    - Infractions
    - Dossiers devant les juridictions nationales
  
- Conseils procéduraux
  
- Pas de taxes à ce stade

# Quel est le rôle du Centre de l'OMPI?

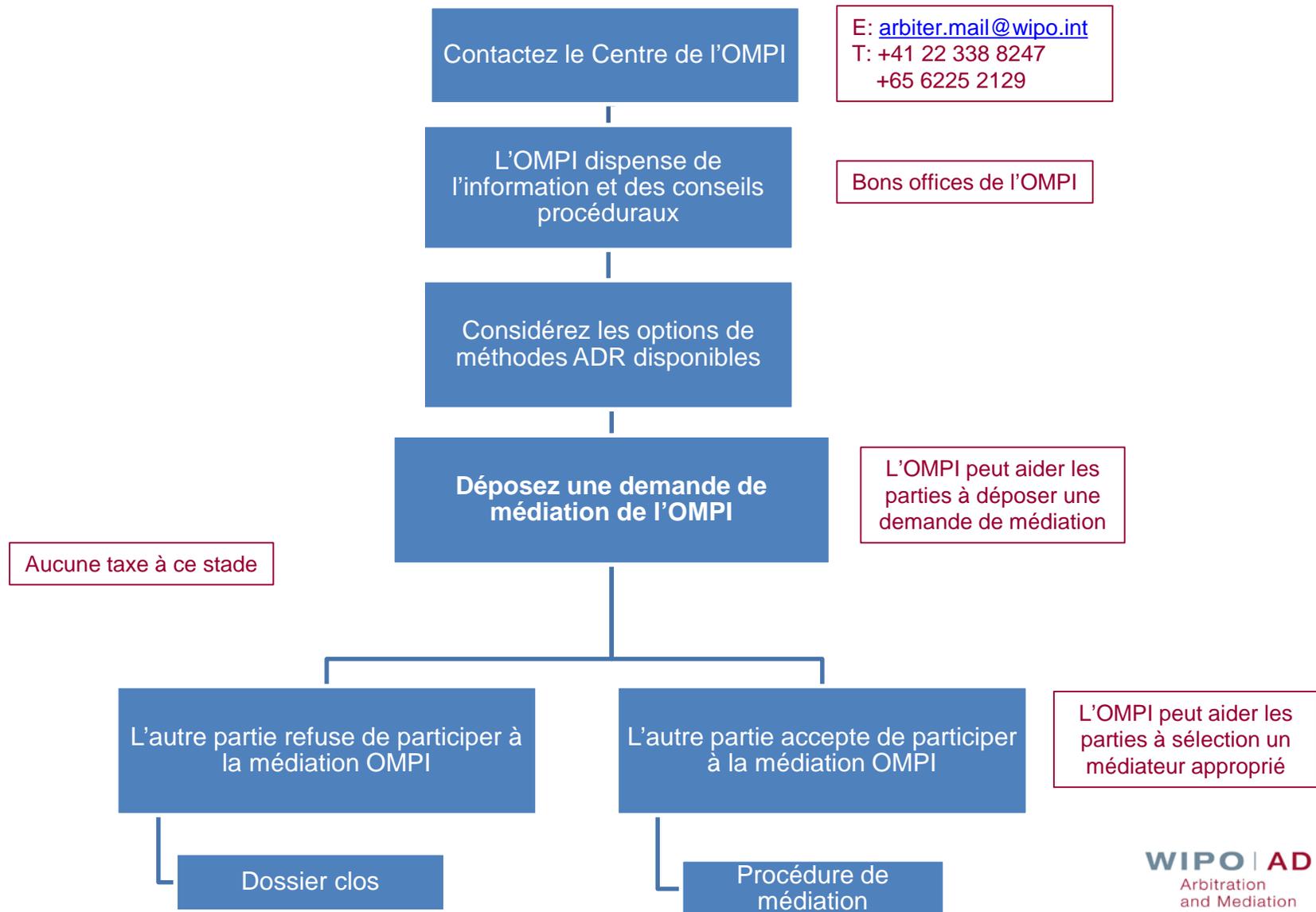
## ■ Le Centre de l'OMPI peut:

- dispenser des conseils procéduraux et des informations
- aider les parties à référer un litige aux méthodes ADR de l'OMPI
- aider les parties dans la sélection de médiateurs, arbitres et experts spécialisés
- mettre en place des services de support, y compris des salles de réunions et des services de visio-conférence.

## ■ Le Centre de l'OMPI ne peut pas:

- dispenser des conseils juridiques ou représenter des parties aux parties
- forcer une partie à référer un litige ou à participer à une procédure OMPI

# Comment le Centre de l'OMPI peut vous aider?





## Demande de médiation OMPI

(Article 4 du Règlement de médiation de l'OMPI)

*Note: La partie requérante doit compléter les sections 1 et 2(a). L'autre partie doit compléter la section 2 (b).*

### 1. Parties

Veillez inscrire vos coordonnées dans l'encadré ci-dessous:

Partie requérante	Autre partie
Nom:	Nom:
Pays du domicile:	Pays du domicile:
Tel:	Tel:
E-mail:	E-mail:
Adresse:	Adresse:
Représentée par:	Représentée par:
Tel:	Tel:
E-mail:	E-mail:
Adresse:	Adresse:

### 2. Différend

Veillez présenter une brève description du différend:

a) La partie requérante accepte de soumettre le différend décrit ci-dessus à la médiation en vertu du Règlement de médiation de l'OMPI.

Veillez signer ce formulaire et le soumettre à [arbitrator@wipo.int](mailto:arbitrator@wipo.int) ainsi qu'à l'autre partie.

Lieu et date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

b) L'autre partie accepte de soumettre le différend décrit ci-dessus à la médiation en vertu du Règlement de médiation de l'OMPI.

Veillez signer ce formulaire et le soumettre à [arbitrator@wipo.int](mailto:arbitrator@wipo.int) ainsi qu'à la partie requérante.

Lieu et date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

# Qu'est ce que la médiation de l'OMPI?

- Processus informel et consensuel
- Intermédiaire neutre – médiateur
  - Aide les parties à trouver un accord amiable à leur litige
  - Basé sur les intérêts respectifs des parties
  - Ne peut pas imposer une décision aux parties
- La transaction d'accord a force contractuelle
- Laisse ouverte les options juridictionnelles et d'arbitrage

# Pourquoi la médiation de l'OMPI?

- L'autonomie de la volonté des parties / flexibilité
- Neutralité
- Temps et coûts
- Solutions créatives
- Expertise
- Préservation des relations d'affaire
- Confidentialité

# Comment une médiation de l'OMPI est-elle conduite?

- Règlement de médiation de l'OMPI
- Après que toutes les parties se soient mises d'accord pour avoir recours à une médiation OMPI
  - Les parties peuvent se mettre d'accord quant à un médiateur
  - Si elles ne peuvent pas se mettre d'accord, l'OMPI peut les aider
- L'OMPI confirme l'indépendance et l'impartialité du médiateur
- Les parties peuvent se mettre d'accord sur la façon dont la procédure se déroulera, en concertation avec le médiateur
- Les réunions de médiation peuvent se tenir en personne ou à distance (ex: téléphone ou vidéoconférence)
- Toute partie peut mettre un terme à la médiation si cela ne lui convient plus
- Confidentielle

# Que pouvez-vous obtenir via une médiation de l'OMPI?

- Quand les parties participent de bonne foi dans une médiation
  - Des résultats gagnant-gagnant
  - Des opportunités de collaboration
  - Des solutions créatives
  - La préservation de relations d'affaire
  
- Exemples
  - Des accords de licence négociés avec de supposés contrevenants
  - L'accès à de nouveaux marchés

# Et qu'en est-il de l'arbitrage de l'OMPI ?

- Procédure consensuelle
- Les parties soumettent le litige à un ou plusieurs arbitres par eux
- Décision finale et contraignante (la sentence)
  - Basée sur les droits et obligations des parties
  - Exécutoire à l'échelle internationale
- Exclut les recours juridictionnels (normalement)

# Règlement d'arbitrage de l'OMPI

- Des éléments spécifiques à la PI
  - Ex: confidentialité, mesures provisoires
- Applicable à tout litige commercial
- Flexibilité
  - Pre-structure le processus dans son entièreté
- Pour des litiges domestiques et internationaux
  - S'adapte aux diverses traditions procédurales et juridiques.

# L'expérience du Centre de l'OMPI incluant des OGC

- Organisations de gestion collective v. organisations de gestion collective
  - Litiges relatifs aux accords de réciprocité
  
- Organisations de gestion collective v. membres d'organisations de gestion collective
  - Révision de calcul de royalties et de distribution
  
- Membres d'organisations de gestion collective v. membres d'organisations de gestion collective
  - Double déclaration en lien avec les mêmes oeuvres et avec des pourcentages de calcul se juxtaposant

# La collaboration du Centre de l'OMPI avec les sociétés de gestion collective

- L'Association de Gestion Internationale Collective des Œuvres Audiovisuelles (AGICOA)
  - Médiation de l'OMPI pour l'AGICOA
  - L'arbitrage accéléré pour l'AGICOA
  
- Entidad de Gestión de Derechos de los Productores Audiovisuales (EGEDA)
  - L'arbitrage accéléré pour l'EGEDA
  - Médiation de l'OMPI pour l'EGEDA

## Contactez nous

- Email: [arbiter.mail@wipo.int](mailto:arbiter.mail@wipo.int)
- Pour plus d'informations: [www.wipo.int/amc](http://www.wipo.int/amc)
  
- Bureaux du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI
  - Genève, Suisse
  - Singapour
  
- Bureaux extérieurs de l'OMPI
  - Alger, Algérie
  - Rio de Janeiro, Brésil
  - Beijing, Chine
  - Tokyo, Japon
  - Moscou, Russie
  - Singapour, Singapour